

Tarbes, Le 12 mai 2014

José MARTHE

Conseiller Général
du canton de Lourdes-Ouest

Objet : Redécoupage des Cantons

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens d'ADE,

Deux lois du 17 mai 2013 apportent d'importantes modifications dans le régime électoral des Conseillers Généraux.

L'application de ces dispositions législatives impose notamment une révision de la carte cantonale.

Le nombre de cantons pour chaque département est égal à la moitié du nombre des cantons existants au 1^{er} janvier 2013, soit désormais 17 pour les Hautes Pyrénées au lieu de 34.

Une assemblée plénière du Conseil Général s'est tenue le 31 janvier 2014 au cours de laquelle le Préfet est venu présenter le projet de décret ainsi que la nouvelle carte cantonale.

Dans notre secteur, il est créé un nouveau canton de LOURDES 1, conforme à la moyenne départementale de population requise, qui résulte de l'adjonction des deux cantons de LOURDES-OUEST et de SAINT PE DE BIGORRE.

Ce schéma cohérent avec la proximité géographique n'a donné lieu à aucune observation ni contestation, lors du débat public qui s'en est suivi.

Le décret officiel n° 2014-242 fut publié le 25 février 2014.

.../...

S'agissant des Hautes Pyrénées, la surprise fut totale de constater que le décret officiel ne correspondait pas au projet de décret présenté par le Préfet devant notre assemblée le 31 janvier, puisque la commune d'ADE avait disparu du nouveau canton de LOURDES 1 pour être transférée au canton de LOURDES 2 (ex LOURDES EST).

Le Déplacement de la Commune d'ADE entre le 31 janvier et le 25 février en l'absence de tout argument objectif, sans concertation, illustre le mépris du Gouvernement à l'égard des élus départementaux, municipaux et des citoyens d'ADE.

A l'évidence, il s'agit d'une manœuvre politique que je considère être un abus de pouvoir. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé le 15 avril 2014 **une demande de recours gracieux** auprès du Premier Ministre Manuel VALLS.

Par ailleurs, le Conseil Général à l'unanimité, a décidé de **déposer un recours contentieux** auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer plusieurs « anomalies », dont le cas de la Commune d'ADE.

Si l'on ajoute au charcutage des cantons et à la création d'un binôme homme-femme (unique au monde), l'annonce récente de la disparition des départements, en 2016, on demeure stupéfait devant une telle agitation législative hors de toute rationalité.

Puisque ces affaires nous concernent tous, j'ai tenu, par la présente, à vous tenir informé des diverses démarches engagées à ce jour.

Bien cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a surname that is partially obscured by a horizontal line.

Destinataires : Tous les électeurs d'ADE